

Motion relative aux nécessaires aménagements de gestion de l'eau

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 18 novembre 2022 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN

VU la proposition de la FDSEA et des JA

Adopte la motion suivante

CONSIDÉRANT

- ↗ La volonté des Agences de l'eau d'accompagner les territoires en tension sur la ressource en eau
- ↗ La tenue du Varenne de l'eau et ses conclusions
- ↗ Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable
- ↗ La Lozère, Pays des Sources
- ↗ Que l'année 2022 a été caniculaire et la plus sèche depuis 1976
- ↗ Que les conditions climatiques ont entraîné le tarissement précoce des sources et l'atteinte du débit d'étiage des cours d'eau dès la mi-juin
- ↗ Que les difficultés d'approvisionnement en eau ont rendu très difficile l'abreuvement des animaux pendant tout l'été et jusqu'à ce jour
- ↗ Que les pertes de récoltes dues au déficit hydrique ont été très conséquentes pour les exploitations
- ↗ Que la Chambre d'Agriculture est investie dans le projet « adaptation des pratiques culturales au changement climatique » (AP3C) dont les projections climatiques prévoient une recrudescence des périodes de sécheresse, de gel tardif, de canicule, ... avec des pertes de récoltes importantes
- ↗ Les récents travaux des Assises de l'eau et les fiches action retenues

APPORTE SON SOUTIEN à l'Etat et aux collectivités dans leur volonté de créer des retenues d'eau multi usages (AEP, abreuvement, industrie, ...), sur le département de la Lozère

S'ENGAGE, aux côtés de l'Etat et des collectivités à rechercher et mettre en œuvre des solutions pour réduire les tensions sur la ressource en eau

DEMANDE

- ↗ L'adaptation des réglementations pour assurer les besoins d'alimentation en eau des humains et des animaux, notamment par une évolution de la gestion des seuils de prélèvement
- ↗ La mise en place d'aménagements permettant de sécuriser l'abreuvement des animaux : réseaux d'abreuvoirs, récupération des eaux de toitures, stockages, ...
- ↗ La création de retenues d'eau avec une gestion de la ressource en eau adaptée sur le département pour assurer l'alimentation humaine, l'abreuvement des animaux, sécuriser la production agricole et lutter contre les incendies
- ↗ L'engagement des financeurs et de leurs programmes financiers sur ce sujet majeur pour permettre la mise en place de solutions concrètes et rendre les exploitations agricoles et plus largement le territoire plus résilient face aux épisodes de sécheresse notamment avec des projets pouvant être réalisés dès 2023
- ↗ La mise en place de financements spécifiques pour ces aménagements

Délibéré à Mende, le 18 novembre 2022

La Présidente
Christine VALENTIN

